Compte-rendu de gestion annuel

Immeuble

LE BRANLY

46 BOULEVARD DU MARTINET 65000 TARBES

Conseil syndical *M. ANTOINE*

MME FORTUNA

MME GOUAUX

Vos interlocuteurs FONCIA

Christophe SIMORRE

PRINCIPAL DE COPROPRIETE Tél. 05.62.34.86.53 christophe.simorre@foncia.fr

FRANCOISE DE INES-PAILHAS

Assistante copropriété Tél. : 05.62.34.86.43 de-ines-pailhas238@foncia.fr

Emmanuelle BAJAC

Comptable Tél.: 05.62.34.86.51 bajac325@foncia.fr Chère Madame, cher Monsieur,

Conformément à l'engagement FONCIA, nous avons le plaisir de vous adresser un compte-rendu portant sur la gestion de la période du 01.04.2015 au 31.03.2016 de votre copropriété.

1. COMPTES DU SYNDICAT

Comme chaque année, nous avons rencontré le conseil syndical pour lui présenter les comptes de la copropriété et lui permettre d'assurer sa mission de contrôle.

a. Situation financière

La copropriété présente une trésorerie créditrice de 8767.88 €.

b. Dépenses de l'exercice

Les dépenses se sont élevées à 17348.36 € pour un budget voté de 16270.00 €, soit un déficit budgétaire de 1078.36 €, représentant un écart de +6.63 % par rapport aux estimations. Elles ont représenté un écart de -3.51 % par rapport à l'exercice précédent.

2. LES TRAVAUX

Travaux: 04.2015

REPARATION DU TUYAU D ARRIVEE D EAU

Intervention de la société ADIPSC

Travaux: 09.2015

REFECTION DE LA PEINTURE DE LA CAGE D ESCALIER

Intervention de la société MARQUEZ

Travaux: 09.2015

REFECTION D'UNE INFILTRATION SOUS BALCON MR MME PAMBRUN

Intervention de la société MARQUEZ

Travaux: 10.2015

SCELLEMENT DE LA GRILLE DONNANT SUR LES CAVES

Intervention de la société SMA

Travaux: 10.2015

ASCENSEUR BOUTON D APPEL DU 3eme ETAGE BLOQUE

Intervention de Pyrénées ascenseurs

Travaux: 03.2016

INFILTRATION DANS LA CAGE D ESCALIER Intervention sommaire de la société EFFICASS

3. LES DOSSIERS SINISTRES

Nous avons ouvert plusieurs dossiers sinistres dans le cadre de la police multirisque immeuble et dommage ouvrage, dont détail ci-après :

NEANT

4. LES PROCEDURES

a. Recouvrement de charges

Après mise en œuvre des diligences habituelles (mises en demeure, relances, sommations d'huissiers etc....), nous avons été amenés, pour préserver les intérêts du syndicat, à introduire les procédures habituelles.

b. Autres Procédures:

NEANT

5. PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'ordre du jour de l'AG traite des questions habituelles auxquelles ont été rajoutées celles relatives aux gros entretiens et travaux nécessaires à la bonne conservation de l'immeuble.

Enfin, nous tenons à remercier votre conseil syndical pour son implication dans le traitement de l'ensemble des dossiers.

Nous vous prions de croire, Chère Madame, cher Monsieur, en l'assurance de nos sentiments dévoués.

Christophe SIMORRE